

# DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le présent document détermine la délégation de signature au profit de Madame Diane DUPRONT, Cheffe du Service de la Vie Universitaire.

## La Présidente de l'Université de Strasbourg

La présente délégation de signature est accordée à Madame Diane DUPRONT, Cheffe du Service de la Vie Universitaire, à effet de signer :

**VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2

**VU** les statuts de l'Université de Strasbourg

**VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg, validées.

**Frédérique Berrod**  
Présidente

## DÉCIDE

**Affaire suivie par**  
Isabelle Kittel  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 77  
Isabelle.kittel@unistra.fr

### Article 1

Délégation est accordée à Madame Diane DUPRONT, Cheffe du Service de la Vie Universitaire, à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution de son Centre Financier en dépenses et en recettes.
- Tout document administratif et contrat concernant les domaines ci-dessous énumérés :

#### a) Contrats et conventions

La délégation de signature porte sur les contrats ou conventions intéressant ses attributions à l'exclusion :

- des contrats, marchés subséquents et bons de commande impliquant un engagement financier supérieur ou égal à 90 000 € HT,
- des avenants à un contrat portant l'engagement de l'université à un niveau égal ou supérieur à 90 000 € HT,
- des conventions d'occupation,
- des transactions.

#### b) Gestion des moyens et des personnels

La délégation de signature porte sur les actes de gestion courants à l'exclusion :

- des ordres de missions et des autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger (se déroulant hors de l'UE, du Royaume-Uni, de la Suisse, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein),
- du recrutement et de la gestion des agents contractuels et vacataires,
- du recrutement et de la gestion des personnels titulaires.

En cas d'absence et d'empêchement de Madame Diane DUPRONT, Monsieur Jérémy DARENNE, Vice-président « Vie Universitaire » reçoit délégation de signature.

### **Article 2**

Délégation de signature est accordée à Monsieur Jérémy DARENNE, Vice-président « Vie Universitaire » à effet de signer :

- les arrêtés d'attribution de subventions aux associations étudiantes dont les projets ont fait l'objet d'une validation par la Commission d'Aide aux Projets Etudiants, à l'exclusion des subventions d'un montant supérieur à 23 000 € ;
- les actes de domiciliation postale des associations étudiantes de l'Unistra, pris après instruction par le service de la vie universitaire.

### **Article 3**

La délégation est publiée sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

La délégation prend effet à compter de la date de publication. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du délégué ou du déléguataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Strasbourg, le 2 avril 2025



La Présidente,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "FB", is placed over a horizontal line extending from the end of the "Présidente," title.

Frédérique Berrod

**Transmission à :** Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, Madame la Directrice générale des services, Monsieur l'Agent comptable, Madame la Directrice des finances, Madame la Directrice des ressources humaines, aux intéressés.